

**Procès verbal de l'Assemblée générale
de la Fédération française de spéléologie
le 7 mai 2006 à Périgueux (Dordogne)**

- | | |
|--|--|
| 1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire | 11. Rapport d'orientation 2006
Politique interne |
| 2. Appel de deux scrutateurs | Politique externe |
| 3. Vote des statuts | Politique extérieure |
| 4. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire | 12. Vote du tarif des licences fédérales 2007 et 2008 |
| 5. Allocution du président | 13. Budget prévisionnel 2006
Avis de la commission financière |
| 6. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2005 | 14. Élection des vérificateurs aux comptes 2006 |
| 7. Vote du règlement intérieur | 15. Questions diverses
Motion du CSR Côte d'Azur |
| 8. Rapport moral 2005 | Motion du CDS Hérault |
| 9. Rapport d'activité de la Direction technique nationale | Motion du CSR Midi Pyrénées |
| 10. Rapport financier 2005
Rapport du trésorier
Rapport de la commission financière
Rapport du commissaire aux comptes
Rapport des vérificateurs aux comptes | EPI |
| | 16. Prix fédéraux |
| | 17. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire |

1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire

Le quorum étant atteint avec 69 grands électeurs présents ou représentés, Bernard Lips, président de la fédération, ouvre l'Assemblée générale extraordinaire à 9 h 50.

2. Appel de deux scrutateurs

Margret Baillet et Jean Bottazzi sont élus à l'unanimité scrutateurs du bureau de vote de cette Assemblée générale.

3. Vote des statuts

Jean-Pierre Holvoet, président de la Commission statuts, présente les modifications de nos statuts proposées au vote de l'Assemblée générale (AG). Il s'agit de modifier l'article 9 de nos statuts qui fixe la composition de l'Assemblée générale.

Dans le but d'élargir la représentation des comités départementaux au sein de l'Assemblée fédérale, la proposition présentée consiste d'une part à élire un représentant des groupements sportifs par comité départemental et d'autre part à ajuster dans chaque comité régional le nombre de grands électeurs en fonction du nombre de fédérés selon le barème suivant :

« Un représentant élu par l'assemblée générale de chaque comité départemental de spéléologie de la région, plus un représentant par tranche entamée de 100 licenciés déduction faite de 50 fois le nombre de CDS de la région ».

Diverses personnes donnent leur opinion :

Bernard Lips indique que la demande d'une étude visant à rendre la composition de l'Assemblée générale fédérale plus proche des clubs avec une partie des représentants élus par les CDS a été très forte lors des États généraux de la spéléologie (EGS).

Raymond Legarçon (région D) souligne que les voix exprimées aux EGS représentent 2,5% des fédérés. Il est vrai qu'il est difficile d'avoir l'avis des autres fédérés...

Philippe Brunet (région A) fait état de la crainte qu'il y ait plus de procurations et finalement moins de grands électeurs présents.

Olivier Naves (région N) indique que sa petite région a déjà du mal à trouver des représentants et que la nouvelle proposition augmente le nombre de postes à pourvoir.

Philippe Cabrejas (région C) rétorque qu'une telle réforme ne change pas la face du monde. Mais d'autres structures ont fait ce type de modification en Isère et le département a constaté que des gens qu'on ne voyait jamais venaient défendre leurs idées. Cela peut amener du sang neuf, pourquoi ne pas essayer ?

Christian Marget (région H) constate que les Assemblées générales des régions de grande étendue géographique ne mobilisent pas les gens facilement et que de très nombreux fédérés n'ont jamais rencontré leurs représentants à l'Assemblée générale nationale. Des élections au niveau du CDS peuvent permettre d'avoir des représentants plus présents.

Daniel Prévôt (région L) rétorque que si les fédérés ne vont pas en AG régionale, ils n'iront pas plus à l'Assemblée générale nationale

Eric Sanson (région C) souligne que cette proposition a pour but de contrer l'idée que les spéléos de base ne sont pas entendus car on arrive à trop de dilution avec les étages successifs. Il est important pour plus de démocratie d'adopter cette mesure.

Jean-Pierre Holvoet rappelle qu'il s'agit d'une demande réelle exprimée par les fédérés sur le terrain. Il n'y a qu'à lire le compte rendu des EGS. L'Assemblée générale ne peut pas passer à côté de ces demandes exprimées de manière forte. Le risque d'affaiblir les régions est négligeable car la proposition maintient une place importante pour les régions et peut surtout aider à plus de dialogue entre CDS et CSR. Il comprend qu'une telle réforme puisse faire peur car elle oblige les fédérés à sortir du terrain pour donner leurs avis sur la politique nationale, mais il faut oser en mettant en place ce système qui doit permettre de tenir compte d'avantage des attentes des fédérés.

Daniel Prévôt reprend l'argument de Raymond Legarçon en soulignant que ce n'est qu'une petite minorité qui s'est exprimée.

Philippe Kernéis, secrétaire général adjoint de la fédération, s'oppose à cet argument en rappelant que 600 questionnaires réceptionnés représentent bien plus d'avis car de nombreux questionnaires ont été remplis à plusieurs, dans les clubs. Ce sont probablement entre 1500 et 2000 personnes qui ont donné leur avis.

Raymond Legarçon indique que la région D est contre à l'unanimité. Il n'y a personne dans le CDS qui souhaite devenir grand électeur.

Jacques Clauzon (région E) approuve la réforme car elle permettra à un département de s'exprimer. Et dans la mesure où il est prévu que la région se substitue aux CDS qui ne veulent pas de représentant, cela ne pose pas de problème.

M. Baillet (région D) indique que la représentation par département convient mais que le problème réside dans le fait de passer de 84 grands électeurs à 124 grands électeurs. Il remarque qu'il est déjà difficile de rassembler les 84 grands électeurs actuels.

Philippe Kernéis indique que la présence de l'ensemble des Grands électeurs n'est pas indispensable à condition que les Grands électeurs représentés se soient réunis et aient débattu. Il paraît plus probable que ces débats puissent se tenir à un niveau départemental que régional.

Renaud Carassou (région Q) remarque que les grands électeurs régionaux sont déjà répartis au prorata entre les deux départements de sa région. Ce mode de fonctionnement équivaldrait à ne plus avoir de grand électeur régional.

Eric Madelaine (région Q) se pose la question de savoir quels fédérés représenteraient les grands électeurs surnuméraires de la région. Il peut y avoir un danger.

Jean-Pierre Holvoet souligne que les situations sont différentes d'une région à l'autre. La proposition soumise essaie de tenir compte de toutes ces différences. Tous les CDS et CSR ont été consultés mais seulement 2 CSR et 5 CDS ont répondu. N'oublions pas que lors des EGS, chaque fédéré a été interrogé : c'est la première fois que cela était fait.

Michel Bouthors (région M) demande si les postes sont perdus s'il n'y a pas de représentant du CDS.

Laurence Tanguille (région C) demande si un Grand électeur de CDS peut donner pouvoir à un Grand électeur de CSR.

Jean-Pierre Holvoet spécifie qu'en cas de carence de représentant de CDS, la région reprend la main et élit les postes non pourvus. Les pouvoirs peuvent être donnés à tout autre grand électeur, même dans une autre région. Il n'y a pas de cumul possible des postes.

Patrick Peloux (région C) demande quel avenir est réservé aux grands électeurs suppléants.

Jean-Pierre Holvoet répond que la possibilité d'avoir des suppléants est actuellement admise et qu'il n'y a aucune raison de la remettre en cause.

Raymond Legarçon (région D) demande que la possibilité d'avoir des grands électeurs suppléants soit inscrite dans nos statuts.

Delphine Molas, secrétaire général de la fédération, s'interroge sur le manque de bénévoles évoqués par certains alors qu'il existe déjà des personnes suffisamment motivées pour être suppléant... Gardons à l'esprit que la question est la proximité : faire en sorte que les fédérés connaissent physiquement leur représentant, ce qui est possible dans le CDS mais beaucoup moins facilement dans la région.

Fabrice Rozier (région F) propose d'élire les grands électeurs pour un an plutôt que pour quatre car il existe des problèmes de motivation sur 4 ans, et surtout la gestion des variations des effectifs auxquelles les suppléants permettent de pallier.

Jean Bottazzi (région C) ne comprend pas ce qui pose problème aux détracteurs de cette proposition.

Renaud Carassou demande à quoi sert la région ? Les CDS et le CSR servent-ils seulement pour la demande de subvention ?

Philippe Kernéis indique qu'il s'agit de donner de la souplesse à nos structures. Quel risque y a-t-il à proposer plus de démocratie ?

Christian Marget souligne le rééquilibrage qu'introduit cette proposition qui donne la possibilité à tous de s'exprimer dans les petites régions. Il y a des régions « riches » et d'autres « pauvres » (beaucoup de CDS et peu de fédérés)

Claudine Masson (région N) remarque qu'ils sont quatre de sa région... mais qu'aucun grand électeur n'est présent.

Philippe Cabrejas demande s'il faudra modifier les statuts des CDS et des CSR.

Bernard Lips le rassure en lui indiquant que les statuts des CDS et CSR font référence aux statuts nationaux pour la désignation des grands électeurs.

En l'absence d'autres remarques, la modification de l'article 9 des statuts telle que présentée dans le Descendeur n°22, p. 45, est mise au vote.

VOTE de la modification des statuts et du règlement intérieur

Pour 53

Contre 14

Abstention 3

La modification des statuts est adoptée avec une majorité supérieure aux 2/3 des suffrages exprimés.

4. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est close à 10 h 50.

Bernard Lips ouvre l'Assemblée générale ordinaire.

Il souhaite la bienvenue à Géo Marchand, président d'honneur de la FFS, arrivé entre temps et exprime son plaisir de le voir participer à cette réunion.

5. Allocution du président

Bernard Lips démarre l'Assemblée générale ordinaire par un discours intitulé : « Au milieu du gué ».

« Le premier discours d'un président de la FFS, une année après son élection, est assez facile à rédiger : il s'agit de présenter la nouvelle équipe, les projets et les méthodes de travail.

Dans le troisième discours, il faut se mettre en quête d'une nouvelle équipe qui devra prendre la relève. Enfin le quatrième et dernier discours présente forcément le bilan du mandat et de l'olympiade.

Reste le deuxième discours, celui de cette année.

L'équipe en place est à mi-mandat, c'est-à-dire au milieu du gué. L'instant est important, la situation intéressante et riche en attentes mais également difficile et imprévisible.

C'est au milieu du gué que les courants sont les plus forts, que l'eau est la plus profonde, que les rives sont les plus éloignées. Une erreur, une fausse appréciation peuvent avoir des conséquences importantes. Inversement, le passage de ce point difficile permet de voir avec sérénité se rapprocher la rive convoitée.

C'est, de même, au milieu du mandat que les doutes, les attentes, les tiraillements et même les frustrations sont au plus fort. Malgré le travail effectué, on est frustré de la lenteur d'avancement de certains dossiers. Un certain nombre d'illusions, souvent naïves, ont été perdues en deux ans. La fin du mandat paraît trop proche pour réaliser les innombrables projets. Mais, par ailleurs, la fatigue commence à se faire sentir et la fin du mandat paraît trop lointaine car on aspire à reprendre une vie normale qui ne soit plus marquée par les soucis quotidiens de gestion de la fédération.

Mais c'est au milieu du gué, au milieu du mandat, qu'il faut justement s'obliger à trouver un second souffle, une nouvelle motivation, de nouveaux projets. Un responsable fédéral se doit d'être dans l'esprit d'un coureur de relais. Il se doit de donner le maximum, tout en gérant au mieux ses capacités et ses forces, pour terminer la course et donner le témoin dans les meilleures conditions.

Le rapport moral et le rapport d'orientation vous montrent que l'équipe en place est dans cet état d'esprit et qu'il lui reste un peu d'énergie et beaucoup d'ambitions pour la fédération.

L'année écoulée depuis notre dernière Assemblée générale a été une année dense, comme d'habitude, marquée par de très nombreux dossiers. Certains ont bien avancé, d'autres sont restés en panne, comme d'habitude. Surtout, l'année 2005 a été marquée par les Etats généraux de la spéléologie. Ces états généraux ont été une réussite et ont atteint leur but : ouvrir la boîte aux idées et permettre à un maximum de personnes d'imaginer la fédération de demain.

Mais ce but n'est en réalité qu'une petite étape et le plus dur reste à faire : concrétiser un certain nombre d'idées émises.

Deux dangers nous guettent :

** le premier consisterait à concrétiser trop peu d'idées ou trop lentement. Il s'en suivrait tout naturellement de fortes frustrations et des découragements,*

** le deuxième danger consisterait à vouloir tout révolutionner trop vite, à oublier le passé, à casser l'existant pour reconstruire autre chose, à partir tout azimut selon les idées des uns et des autres. Le danger consisterait à se croire plus forts que nos prédécesseurs. Il s'en suivrait inmanquablement des désordres et certainement des conflits.*

N'oublions pas que boîte à idées et boîte de Pandore ont le même aspect.

Pour éviter le premier danger, il faut impérativement des « porteurs de projets », des fédérés (élu ou non) qui s'investissent, sans compter leurs heures et leurs efforts, sur une idée ou un dossier avec détermination. Mais il faudra aussi qu'ils fassent preuve de modestie et de patience car ils devront avant tout écouter les avis des autres pour éviter les conclusions simplistes et les fausses solutions. En l'absence de ces porteurs de projets, rien ne peut se faire, rien n'avancera. Combien de décisions ont été prises en AG, en Comité Directeur ou en réunion de bureau sans aucune suite faute de force de travail ? Le fait de le regretter n'y change rien.

Pour éviter le deuxième danger, il est impératif que toutes les décisions prises respectent nos statuts, nos règles de fonctionnement et nos procédures de prise de décision. Cela peut être frustrant pour celui qui voudrait aller vite mais l'expérience montre largement qu'un non respect de ces règles aboutit en général à des pertes de temps, à des conflits et souvent finalement à des non-décisions.

Il est du rôle du bureau et notamment du président de vérifier le respect de ces règles de fonctionnement, même s'il faut, pour cette raison, affronter impatiences, critiques et polémiques.

J'avais expliqué l'année dernière dans mon discours ma conception du rôle de président. Cette année écoulée ne m'a pas fait changer d'avis.

Comme d'habitude, je termine ce discours en remerciant tous ceux qui permettent à la fédération d'avancer.

Je pense à tous nos élus, à tous ceux qui permettent à nos commissions de remplir leurs missions, à tous ceux qui gèrent nos comités départementaux, nos comités régionaux et nos clubs et, bien sûr, à tous ceux qui sont aujourd'hui présents dans cette salle.

Je remercie notre équipe de salariés et tout particulièrement ceux qui sont partis dans l'année en prenant à cœur de passer le relais dans les meilleures conditions et ceux qui nous ont rejoints et qui se sont rapidement intégrés.

Je remercie également notre équipe technique et tout particulièrement Claude Roche qui ne ménage aucun effort pour faire avancer certains dossiers.

Enfin, comme de tradition, ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année. L'un de nous, Gérard Ayad, est décédé du fait d'une chute sous terre. Mais beaucoup plus nombreux ont été ceux qui ont été victimes de l'âge, de la maladie ou d'autres accidents. J'ai personnellement une pensée pour un ami, membre de mon club, qui a eu un accident lors d'une plongée en mer qui aurait dû être très banale. La plupart des personnes de cette salle auront ainsi le nom d'un disparu proche en tête.

Et nous pensons certainement tous, plus particulièrement, à Jean-Claude Frachon, le plus jeune membre d'honneur de la fédération, qui nous a quittés bien trop tôt en novembre dernier. »

6. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2005

Le procès verbal de l'Assemblée générale 2005 est paru dans Spelunca et dans le Descendeur.

Philippe Brunet regrette que le rapport des vérificateurs aux comptes n'y soit pas repris.

Bernard Lips indique qu'il s'agit effectivement d'un oubli regrettable.

En l'absence d'autres remarques, le compte rendu est mis au vote :

VOTE du CR de l'AG 2005

Pour 72

Contre 0

Abstention 1

7. Vote du règlement intérieur

La modification du règlement intérieur est une conséquence directe de la modification de la représentation de l'Assemblée générale. La modification de l'article 23 du règlement intérieur, telle que présentée dans le Descendeur n°22, p. 45, a été approuvée en même temps que la modification de nos statuts.

VOTE du règlement intérieur (rappel du résultat du vote du 3.)

Pour 53

Contre 14

Abstention 3

8. Rapport moral 2005

Rapport moral du secrétaire général

Delphine Molas invite les grands électeurs à faire des remarques ou à poser des questions sur le rapport moral publié dans le Descendeur n°22, p. 7 à 9.

Il n'y a ni questions ni remarques.

Rapports d'activités des présidents de commissions et délégués

Les participants à l'AG sont invités à poser des questions concernant le fonctionnement des commissions. Les rapports d'activités des commissions et des publications sont publiés dans le Descendeur p.10 à p.30.

Seules les commissions et délégations ayant fait l'objet d'une remarque ou d'une question sont listées ci-dessous.

Ecole française de plongée souterraine (EFPS)

Philippe Brunet souligne que des informations récentes ont indiqué que l'exigence d'un certificat médical plongée ne relevait plus d'une obligation imposée par le ministère mais le résultat d'un souhait de la Commission médicale (CoMed), approuvé par l'École française de plongée souterraine (EFPS). Il demande quel est le risque encouru par un président de club qui n'appliquerait pas le règlement de la FFS qui va au-delà de la loi. Il souhaiterait avoir un bilan de cette mesure cinq années après sa mise en œuvre.

Claire Goudian (CoMed) indique que la CoMed et l'EFPS considèrent que la délivrance annuelle d'un certificat pour les plongeurs est une bonne chose, tout comme le médecin du ministère qui a imposé la mise en place du certificat annuel. La CoMed n'a pas été à l'initiative de cette obligation. Elle indique par ailleurs que l'impact sur la sécurité et la santé des plongeurs ne peut être évalué par manque de recul.

Jean Bottazzi tient à faire un sondage pour demander aux plongeurs si cela a amélioré leur sécurité. Il craint la charge que cette obligation fait reposer sur les présidents de club.

Bernard Lips indique que seule la jurisprudence donnera une réponse juridique. La CoMed est dans son rôle pour préconiser un tel certificat. Il regrette simplement que l'information n'ait pas été complète au moment du vote par l'AG du règlement médical. Le certificat médical avait été présenté comme une obligation dictée par le ministère.

Claude Roche confirme qu'il y avait une pression très forte du ministère, même s'il n'y avait effectivement pas d'obligation. Depuis, une nouvelle loi (article 21 loi 2006-405 du 5 avril 2006 lutte contre le dopage et la protection de la santé des sportifs) est parue dont les décrets d'application sont à paraître. Les fédérations seront consultées pour la rédaction de ces arrêtés.

Daniel Prévôt nous informe que les certificats médicaux sont exigés dans son club.

Eric Sanson estime qu'on a le recul nécessaire avec les 20 ou 30 années qui ont précédé cette mesure.

Claire Goudian fait état d'une thèse de médecine qui a montré que deux décès auraient pu être évités par un examen préalable. C'est ce travail qui a initié la réflexion de la CoMed.

Commission documentation (Codoc)

Bernard Lips informe sur l'avancement réel de l'informatisation de la CoDoc (environ 1000 revues par mois).

Philippe Brunet pose plusieurs questions : Des publications confiées à la CoDoc ont disparu. Qu'en est-il ? Est-il possible de compléter rapidement à partir des ouvrages disponibles à la librairie ? Comment faire en sorte qu'il n'y ait plus de disparition ?

Bernard Lips répond que la bibliothèque est bien complétée à partir des collections disponibles à la librairie. Le reste est lié au fonctionnement de la CoDoc. Un fonctionnement correct nécessite un état des lieux lui-même dépendant de l'informatisation du catalogue... d'où l'importance de ce dossier.

Eric Sanson s'inquiète du risque d'inondation des locaux.

Bernard Lips indique que le nouveau local acheté n'est pas inondable. L'ensemble de la bibliothèque sera stocké dans des compactus au rez-de-chaussée. De même les stocks de Spelunca Librairie et les archives pourront être entreposés dans des conditions de sécurité correctes. Ce problème latent depuis de nombreuses années devrait donc être résolu dès que les travaux seront terminés.

Commission environnement

Renaud Carassou demande quelles sont les actions qui vont être subventionnées par le Ministère de l'écologie et du développement durable en 2006.

Christophe Tschertter indique que les demandes portent sur trois opérations de dépollution et un stage scientifique.

Commission professionnelle

Bernard Lips souligne que c'est la seule commission actuellement sans président.

Jean-Pierre Holvoet (délégué au BEES spéléo, membre de la commission professionnelle) indique qu'il s'agit d'un problème récurrent et que des discussions sont en cours avec le SNPSC. Il faudra peut-être envisager une commission mixte.

Commission SSF

Philippe Brunet s'inquiète de voir la Fédération française d'études et sports sous-marins revendiquer une place démesurée par rapport aux secours en plongée.

Bernard Gai-Checa l'informe que le travail de structuration entre les commissions SSF et EFPS avance rapidement. Il se concrétise déjà par la nomination des techniciens référents en spéléo plongée.

Commission statuts

Jean-Pierre Holvoet rappelle l'importance de déposer les statuts des CDS et CSR en préfecture et compte sur le sérieux de chacun pour achever le plus vite possible cette phase administrative.

Délégation juridique

Raymond Legarçon demande si la mairie s'est pourvue en cassation dans l'affaire de Nans-les-Pins.

Bernard Lips n'a pas connaissance d'un pourvoi en cassation. Une information large sera à diffuser sur cette longue affaire exemplaire. Il rappelle que c'est en 1992 que la FFS a porté l'affaire en justice pour obtenir l'abrogation d'un arrêté interdisant la pratique de la spéléologie sur la commune de Nans-les-Pins. Il aura donc fallu 14 années de procédure pour obtenir gain de cause.

Jacques Clauzon demande que l'AG ait le temps de discuter longuement et sérieusement de l'affaire des Fontanilles. Les membres du SSF engagés dans le cadre du sauvetage du 4 au 8 juin 2001 ne sont toujours pas indemnisés. La situation est scandaleuse et crée une ambiance délétère dans le département de l'Hérault. Beaucoup de fédérés reprochent à la fédération son inaction. Il indique que l'affaire a été mal engagée et qu'il faut reprendre clairement. Il demande pourquoi il faut s'attaquer aux communes et non au SDIS qui n'a pas respecté la convention. Le CDS 34 demande à la FFS d'être plus présente et s'interroge sur les suites du vote de l'AG 2005.

Bernard Lips indique que le vote de l'AG 2005 a été totalement pris en compte. Mais les délais pour déposer le recours prévu par le vote étaient dépassés au moment du vote. Il insiste sur le fait qu'il y a un consensus total sur le fond. Il est inacceptable que des sauveteurs ne soient pas indemnisés. Il regrette également que les actions menées par le CDS l'ont été sans concertation avec la FFS.

Philippe Kernéis précise que le CDS a engagé une nouvelle action envers la deuxième commune concernée ce qui a fait courir de nouveaux délais. Un deuxième avocat spécialisé en droit public a été consulté afin d'étudier les recours possibles. Il a confirmé le premier avis obtenu : le payeur à rechercher est soit la commune soit l'État.

Jacques Clauzon demande ce qu'il en est du respect des conventions.

Bernard Tourte regrette sa situation inconfortable au sein du Bureau. Il précise que le SSF et le CDS 34 sont d'accord depuis deux ans sur la seule démarche à suivre (obtenir devant le tribunal administratif le respect de la convention) et prétend que le Bureau et le Comité directeur y sont opposés. Il demande un vote de l'Assemblée générale.

Audrey Canis (région Q) considère que le travail de terrain sera impossible à mener si on ne peut pas s'appuyer sur les conventions en vigueur.

Christian Dodelin (région C) précise qu'à la suite des opérations de secours aux Vitarelles, les entreprises ont attaqué le SDIS devant le tribunal administratif pour obtenir le paiement des factures des foreuses et qu'il convient d'emprunter la même démarche.

Raymond Legarçon rappelle que l'Assemblée générale est souveraine.

Philippe Brunet considère qu'il faut engager les deux démarches en même temps.

Jacques Clauzon demande à n'avoir qu'un seul interlocuteur et une position claire de la Fédération.

Bernard Lips indique que le référent pour le Bureau est Bernard Tourte. Il a été décidé de prendre un avis auprès des avocats et le bureau ne peut être tenu pour responsable si ces avis sont en contradiction avec le désir du CDS. Rien n'empêche bien sûr de faire d'autres consultations. Mais il est important avant de se lancer dans une procédure coûteuse d'avoir les avis de professionnels. Aucun membre du bureau ou de commissions n'a de compétences suffisantes dans le domaine juridique. Il met en garde contre un aventurisme qui pourrait se révéler préjudiciable.

Plusieurs personnes demandent que l'AG se prononce sur la procédure préconisée par le CDS 34 et le SSF. Une motion est mise au vote :

La Fédération et/ou le CDS 34 déposera un recours contre le SDIS 34 devant le tribunal administratif

Pour 72

Contre 0

Abstention 1

Bernard Lips indique que le bureau, malgré ses éventuelles réserves quant à la pertinence de l'action envisagée, suivra l'orientation de l'AG. Bernard Tourte est chargé, en liaison avec le SSF et le CDS 34, de consulter de nouveaux avocats et de proposer les actions à mener.

Commission assurance

Jacques Clauzon demande quel sort est réservé à la motion déposée par le CDS 34. Il s'étonne qu'elle ne soit pas reproduite dans le Descendeur et n'ait été évoquée qu'hier en Comité directeur.

Bernard Lips indique que la motion sera discutée avec les questions diverses. C'est la procédure habituelle depuis plusieurs années, même s'il apparaît que nos textes sont plus restrictifs.

En l'absence d'autres remarques, le rapport moral est soumis au vote.

VOTE du rapport moral

Pour 70

Contre 0

Abstention 3

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

9. Rapport d'activité de la Direction technique nationale

Les participants sont invités à faire des remarques concernant le rapport d'activité de la Direction technique nationale.

Raymond Legarçon demande ce qu'il en est de l'aide aux régions sans cadre technique. Quel peut-être le montant de cette aide ?

Claude Roche rappelle que quatre régions disposent d'un cadre technique pour mettre en oeuvre les projets du comité régional. Les cadres techniques sont des agents de l'état. Les CSR doivent prendre en charge leurs frais de déplacement et de fonctionnement. Le montant d'aide envisagé pour cette action est de 3500 €.

Patrick Peloux exprime son inquiétude concernant le remplacement des cadres techniques régionaux qui partiraient à la retraite. Il n'existe pas à ce jour de BE2, ni de professeur de sport...

Claude Roche reconnaît qu'il n'a pas de solution à l'heure actuelle. De nombreuses démarches ont été engagées vis-à-vis du ministère et il y a bon espoir d'obtenir enfin le BE2 avant 2 ans.

Après une pause permettant de déjeuner tous ensemble dans un restaurant, l'AG reprend à 14 h 20 avec 74 Grands électeurs présents ou représentés.

10. Rapport financier 2005

Rapport du trésorier

Laurent Galmiche, trésorier de la fédération, demande aux grands électeurs s'ils ont des questions à poser sur le rapport financier présenté dans le Descendeur.

Raymond Legarçon constate que la subvention du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, donc les recettes, a augmenté de 8% et demande pourquoi le résultat est déficitaire de 15 k€ ?

Laurent Galmiche explique que l'augmentation globale de la subvention est due aux subventions exceptionnelles obtenues pour des actions spécifiques (Etats généraux de la spéléologie et cahier des charges de développement d'une application informatique). Le « noyau dur » de la subvention est globalement stable. Le budget, tel que voté lors de l'AG 2005, a été bien tenu. Le déficit final est dû à des opérations de régularisation d'écritures comptables concernant la Commission des relations et échanges internationaux (CREI) dont l'origine remonte à plusieurs années.

Bernard Lips explique que les écritures comptables de fin d'exercice ont une grande influence sur le résultat final et peuvent décider d'un excédent ou d'un déficit très difficile à déceler avant. C'est par exemple le cas de la valorisation des stocks de la librairie. Le résultat du bilan est donc toujours à considérer avec précaution, qu'il fasse état d'un excédent ou d'un déficit. L'analyse de la trésorerie (Descendeur p. 64) permet d'avoir des informations complémentaires.

En l'absence d'autres remarques, Bernard Lips donne la parole à la commission financière et aux vérificateurs aux comptes.

Rapport de la commission financière

Eric Lefèbvre expose le rapport de la commission financière. Ce rapport n'a pu être publié dans le Descendeur en raison de la date avancée de l'Assemblée générale et donc de la parution du Descendeur.

Budget général

Recettes

Rien de particulier n'est à relever au chapitre « ressources propres ». Si ce n'est une diversification de nos financeurs, en effet, en 2005, quatre ministères ont répondu favorablement à nos sollicitations.

Dépenses

- ✓ Les frais de fonctionnement et les frais de personnel semblent maîtrisés et la sortie du dispositif emploi-jeune semble se faire en douceur.
- ✓ Un certain nombre de postes auparavant gérés par les commissions deviennent des lignes budgétaires à part entière. Et ce, sans diminution correspondante des dépenses de commissions, alors que leur gestion centralisée génère de nouveaux besoins en financement et en coordination.. Citons par exemple, la réunion des trois écoles ou le label FFS.

Commissions

Audiovisuelle :

Pas de consommation de budget cette année (comme en 2004).

Publications :

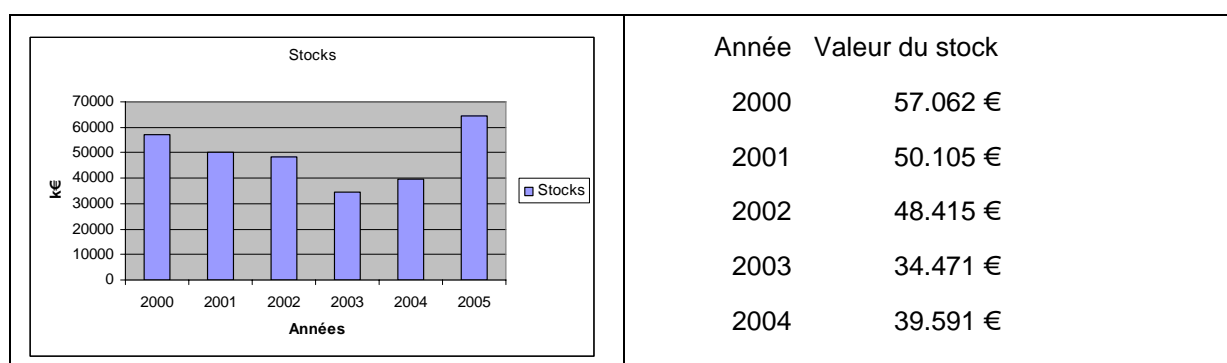
- ✓ Le déficit constaté sur l'édition de Karstologia (- 14300 euros alors que le budget est de +300 euros) est anormal. Il s'agit en fait de la fabrication du Karstologia Mémoire dont le stock figure dans la librairie.
- ✓ Nous constatons également que la FFS reste, avec les abonnés bien entendu, le seul financeur de Karstologia, l'Association française de karstologie (AFK) n'étant pas en mesure de verser la participation convenue depuis 2002.

Librairie :

La présentation de la variation de stock (intégration dans la librairie du stock des publications de l'année) rend impossible une lecture claire de ceux-ci. Il est important de faire figurer les recettes et les dépenses sur la même ligne budgétaire.

Le bilan

Si l'on prend le bilan, les stocks de la fédération augmentent cette année de 25.000 euros. Cette tendance n'est pas tenable si elle se confirme. La valeur du stock avait diminué régulièrement de 2000 à 2003 avant que la courbe ne s'inverse en 2004. Cela mobilise sans intérêt avéré notre trésorerie et nos volumes de stockage. Il est important avant chaque édition de faire des prévisions 'réalistes' des ventes. A noter également qu'il est prévu au budget 2006 de la librairie que le stock augmente à nouveau de 6.000 euros.



Daniel Prévôt s'étonne du reproche fait aux commissions qui demandent des budgets qui ne sont pas utilisés.

Eric Lefèvre répond que sa remarque concerne des demandes récurrentes d'une année à l'autre concernant des actions jamais réalisées. Un budget se doit d'être réaliste et ceci n'est possible que si l'ensemble des demandes le sont.

Laurent Galmiche complète en précisant qu'il a essayé d'anticiper la non-réalisation de certaines actions dans le budget 2006.

Raymond Legarçon s'interroge sur les déficits supérieurs au prévisionnel de certaines commissions.

Laurent Galmiche explique que les déficits de certaines commissions correspondent à des actions financées par des subventions qui apparaissent sur d'autres lignes comptables. Il précise qu'il n'y pas de ventilation par commission des subventions : il cite l'exemple des commissions SSF et environnement.

Bernard Lips rappelle que les commissions sont responsables du budget voté lors de l'AG mais qu'elles doivent informer le Bureau et le Comité directeur lors de tout dépassement attendu. L'autorisation de dépassement doit être validée, selon son importance, par le Comité directeur ou le bureau. Il demande à nouveau aux présidents de commission et aux trésoriers d'appliquer strictement cette règle.

Raymond Legarçon interpelle Bernard Lips sur le coût de Karstologia et l'absence de versement par l'AFK de sa quote-part.

Laurent Galmiche précise que le nombre d'abonné est inférieur à 1000.

Bernard Lips confirme que ce dossier est ouvert par le Comité directeur.

Cyril Wirtz (région L) demande où est l'argent résultant de la vente des locaux de Paris et où apparaît la dépense liée à l'achat des nouveaux locaux à Lyon.

Laurent Galmiche rappelle que les sommes immobilisées sont dans les comptes de bilan.

Bernard Lips ajoute que l'achat du local de Lyon ne figure que pour 1/30^{ème} de sa valeur chaque année dans le compte de résultat. Lors de la vente, une plus-value peut-être constatée dans les comptes d'exploitation.

Michel Soulier indique que le graphique du nombre d'abonnés à Karstologia (Descendeur p. 70) n'est qu'une copie du graphique du nombre d'abonnés à Spelunca. Bernard Lips s'excuse pour cette coquille et indique que le nombre d'abonnements est d'environ 1000 pour un tirage de 1500 exemplaires.

Rapport du commissaire aux comptes

Bernard Lips présente les éléments clés du rapport qui conclut à l'établissement de comptes sincères.

Il fait état des discussions qu'il a eu en compagnie de Laurent Galmiche avec le commissaire aux comptes pour souligner quelques points particuliers :

- ✓ la valorisation des stocks : la méthode appliquée est inadaptée. La valeur du stock doit donc être prise avec précaution. Des règles claires de valorisation doivent être fixées pour le prochain exercice. L'application de ces règles risque de modifier fortement (dans un sens ou dans un autre) la valeur du stock, donc le résultat comptable.
- ✓ les provisions : il y a des interprétations divergentes entre le bureau et le commissaire aux comptes.
- ✓ il explique les raisons de la régularisation des comptes CREI, dues à des écritures erronées. Il ne s'agit que d'une régularisation comptable qui n'a rien à voir avec la gestion de la commission.
- ✓ Enfin, il signale une demande du commissaire aux comptes pour qu'une solution soit trouvée pour tenir compte du décalage dans le temps entre la constatation du produit et de la charge résultant des coupons initiation. Les sommes en jeu sont faibles et le bureau fédéral étudiera une solution qui ne devra pas compliquer la gestion des coupons d'initiation.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Lecture du rapport rédigé par Annie Legarçon et Philippe Brunet. Les réponses apportées par Laurent Galmiche au cours de l'Assemblée générale sont insérées en bas de page.

Nous regrettons que le rapport des vérificateurs aux comptes sur l'exercice 2004 n'est pas été repris dans le compte rendu de l'assemblée générale. Il n'apparaît que quelques réponses apportées à certaines remarques et sans que celles-ci soient reprises. Nous souhaitons que notre rapport 2005 soit diffusé.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Nous nous sommes rendus indépendamment, deux fois au siège (21 et 27 avril) afin de réaliser la mission qui nous a été confiée par l'AG : vérification de l'ensemble des notes de frais et des factures pour évaluer le respect des procédures comptables fédérales, vérification de la concordance des dépenses par rapport aux actions indiquées, comparaison du réalisé par rapport au prévisionnel voté par l'AG.

REMARQUES GÉNÉRALES

Un dossier rassemble des factures payées sur caisse (informatique, matériels,...)! Le bénéficiaire de la dépense n'est pas indiqué.¹

La destination finale des matériels achetés par les commissions n'est pas connue.

Les dépenses des présidents de commissions ne sont jamais contre signées par le trésorier de commission ou celui de la FFS.²

Plusieurs déplacements en voiture, réellement réalisés, semblent inadaptés avec 1600 km (aller-retour) pour 1 personne seule (coût et dangerosité).

¹ il existe une caisse unique fédérale gérée avec un cahier de caisse. Les documents sont disponibles.

² Il s'agit d'un oubli.

Le remplacement d'un employé du siège s'est fait d'août à fin décembre en intérim (coût très élevé). La démarche d'embauche (de quelqu'un d'autre) n'a débutée qu'en décembre.³

Le coût du personnel dédié aux commissions (salaire et frais de fonctionnement) est sorti du fonctionnement général de la FFS. Mais il n'est pas indiqué quelles sont les commissions qui bénéficient de cette aide.⁴

PHOTOCOPIES

Plusieurs commissions, clubs, structures fédérales ou autres utilisent les services de reprographie du siège (près de 400 000 photocopies).⁵

Des accords de transfert ont été créés pour basculer les dépenses de la commission documentation vers le véritable destinataire, sans augmenter artificiellement le chiffre d'affaire des commissions et de la FFS. Ces accords de transfert, qui devraient être validés par le trésorier fédéral, ne sont jamais signés.

Le coût des photocopies est aléatoire et varie fortement de 0,017 à 0,026, le coût réel serait d'environ 0,030 €. Les structures de Rhône Alpes profitent de cette facilité.⁶

COMMISSION CANYON⁷

Comme en 2005:

Des frais de déplacements excessifs sont constatés lors de stages: jusqu'à 1650 km pour chaque cadre durant les 7 jours du stage (sauf le CTR = 400 km). Les factures de logement montrent pourtant que le stage s'est déplacé d'un site à l'autre, rendant encore plus impossible ce kilométrage.

On retrouve cela pour plusieurs stages.

Dans un stage moniteur, 2000 euros de matériel sont achetés.

L'achat des consommables, de l'hébergement ou du matériel à des membres de la commission est fréquent.

Il n'existe pas de rapport détaillé de stage (conforme au RI de la commission) donc aucune vérification possible.

COMMISSION PUBLICATION⁸

Spelunca

Le contrat nous liant à l'éditeur date du 13 février 1998 (devis), Coût forfaitaire pour 60 p de 3500 – 400 exemplaires, tacitement renouvelable (2005 = 2500 abonnés), il y a trop d'impression!. Un mail du 15 mai 2003 complète, en imposant une acceptation tarifaire en début d'année par la FFS avant édition. Il n'y a pas de traces d'acceptation tarifaire de la part de la FFS !

³ Le recrutement en intérim a été effectué suite au départ anticipé en congé maternité d'une salariée. Le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée a débuté en décembre dès que le départ définitif de la salariée titulaire du poste nous a été notifié.

⁴ La grille de répartition existe et est disponible.

⁵ Le contrat des photocopieurs vient justement d'être révisé pour s'ajuster au nombre exact de photocopies réalisées chaque année soit moins de 200.000. Le chiffre annoncé n'est pas réaliste.

⁶ La grille tarifaire a été révisée en 2005.

⁷ Les dépenses des stages sont très étroitement surveillées par Jean-Pierre Martin, malheureusement absent, qui a fait un travail important au sein de sa commission. Les stages de cette commission supportent des frais de déplacement importants en raison des navettes nécessaires pour pratiquer l'activité.

⁸ Un nouveau contrat doit être négocié avec Gap Editions pour l'édition de Spelunca et Karstologia. Ce contrat doit intégrer les multiples amendements apportés au contrat de 1996 et sera signé avant la prochaine assemblée générale.

Publicité

Contrat de 1996 donne à GAP la régie publicitaire, devis février 1998. Aucune recette publicitaire pour la FFS malgré 4 pages de publicité, aucun bilan disponible. Le coût des publicités est inconnu par comptable (pour info 850 € 3^{ème} de couverture couleur).

Ce point perdure depuis 10 ans!!

Karstologia

934 abonnés en 2005, dont 539 club (obligatoire depuis 1993 pour équilibrer les comptes de karstologia), 395 abonnés fédérés et 28 AFK (co-éditeur). 1600 tirages, 944 envois.

Recette Total 26 100 €, Coût édition 40 400 € soit un déficit de 14 300 €

Pourtant beaucoup de pages sont apparues en couleurs et il n'y a pas d'abonnés de structures scientifiques ou universitaires ni d'aide de la communauté scientifique.

STOCK⁹

Augmentation importante (+ 23 300 €) des stocks de Spelunca librairie. S'agit il d'achat d'ouvrages externes ou de publications FFS ? Quelles sont les règles de dépréciation des stocks adoptées ?

Pour la revue Spelunca 17 100 € de stock, totalement déprécié. A quoi correspond ce stock?

COMMISSION JEUNES

Les remarques de l'an dernier ont été appliquées! Félicitation à la commission. Les pièces comptables sont signées par le bénéficiaire. Les jeunes aidés à travers les « labels jeune » sont identifiés. Une vérification est vraiment faite pour savoir si le jeune peut bénéficier de l'aide (non cumul d'aide = 1 refus).

Cependant toujours pas de trace de demande d'autres aides (type projet jeune J&S) pour les actions d'exploration ou les camps de la commission qui peuvent en bénéficier.

ASSURANCES¹⁰

10 mai 2005 (avant AGN) résiliation du contrat d'assurance par l'assureur AXA pour non paiement.

Chronologie:

10 mars: 2 mises en demeure d'AXA,

4 mai recouvrement en contentieux

23 mai (après AGN) réunion FFS, AXA, courtier.

Les paiements FFS semblent versés à temps!

Quelles sont les causes de ce problème et quelles conséquences pour les spéléos assurés?

Le comptable indique que ce problème est récurrent et normal!

CONCLUSIONS

Comme en 2005:

Des frais de déplacements anormaux pour certains stages.

Nécessité d'améliorer la transparence de certaines dépenses (aides en personnels, dépenses de déplacement de stage, photocopies,...)

Demande de clarification et renégociations des dépenses de publications et surtout de la publicité dans Spelunca.

⁹ Comme évoqué précédemment, un travail sera mené en 2006 avec le commissaire aux comptes, l'expert comptable et la commission financière afin de préciser les règles de dépréciation du stock.

¹⁰ Il s'agit d'un problème entre le courtier et l'assureur, qui a été traité dès que connu et n'est pas imputable à la FFS. Il n'y a jamais eu de découvert de garantie.

Respect plus strict des procédures fédérales (contre signature des notes de frais ou modifications de ces règles).

Annie Legarçon et Philippe Brunet
Vérificateurs aux comptes 2005

Laurent Galmiche déplore ne pas pouvoir apporter de réponses pertinentes à tous les points soulevés dans ce rapport faute d'en avoir eu connaissance dans un délai raisonnable avant l'Assemblée générale. Il demande que le rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2006 lui soit communiqué au plus tard 15 jours avant l'Assemblée générale.

Le rapport financier est mis au vote :

VOTE du rapport financier		
Pour 71	Contre 0	Abstention 3

VOTE de l'affectation du résultat 2005 aux fonds propres		
Pour 74	Contre 0	Abstention 0

11. Rapport d'orientation 2006

Ce rapport revêt une forme particulière. Il vous propose des orientations politiques pour les trois années à venir, jusqu'à la fin de l'olympiade et donc du mandat du Comité directeur. Et ces orientations sont regroupées en trois thèmes qui traitent de politique interne, externe et extérieure.

Ce parti pris résulte directement des États généraux de la spéléologie qui ont été, comme l'avait voulu le Comité directeur, un moment d'échanges très riche tout au long de l'année 2005. L'analyse des questionnaires et le compte-rendu des tables rondes sont disponibles sur Internet, et les actes complets seront distribués au congrès de Périgueux.

De nombreuses pistes sont ouvertes et nous avons décidé d'en retenir certaines pour commencer. Trois ans ne seront pas de trop pour faire avancer toutes les actions énoncées et juger de leur pertinence. Il appartiendra au Comité directeur élu en 2008 de poursuivre cette démarche.

Dans cet esprit, nous souhaitons dès maintenant constituer un réseau de correspondants désireux d'animer localement les réflexions, auxquels il conviendra de donner des outils modernes d'échanges transversaux et verticaux. Car seule l'augmentation des ressources bénévoles permettra la réalisation des projets qui vous sont proposés.

Nous avons également trouvé pertinent de décrire notre petit univers spéléo et canyon à travers trois axes : les pratiquants, les structures fédérales et la société dans laquelle nous évoluons.

- ✓ **une politique interne orientée vers les pratiquants et adhérents et leurs relations avec les structures fédérales**
- ✓ **une politique externe qui structure les relations entre les instances fédérales**
- ✓ **une politique extérieure qui définit nos relations avec nos partenaires et assure la place de la Fédération dans la société**

Politique interne

Rassembler tous les pratiquants au sein de notre fédération

- en définissant clairement la place du canyon au sein de la FFS
- en étant plus incitatifs sur la prise de licences fédérales (argumentaire, politique tarifaire,...)
- en développant de nouveaux services aux fédérés (Centre national de documentation spéléologique CNDS, lettre d'information électronique, Spelunca inclus dans le prix de la licence, assurance, site Internet...)
- en simplifiant la procédure d'adhésion de nouveaux clubs
- en permettant l'adhésion d'associations de membres déjà fédérés qui ont pour objet des activités liées aux nôtres

Accueillir de nouveaux pratiquants

- en nouant des contacts plus étroits avec les professionnels de la spéléologie et du canyon (label FFS, commission professionnelle...)
- en structurant le développement et le fonctionnement des écoles départementales
- en favorisant l'accueil des débutants dans les clubs (refonte du Mémento spéléo canyon, livret d'aide à l'accueil des débutants, évolution de la formation d'initiateurs...)
- en développant des actions ciblées vers les pratiquants de 18 à 26 ans (tarifs, généralisation des commissions jeunes dans les départements et régions...)

Politique externe

Améliorer la représentativité de la fédération à tous les niveaux

- en donnant une place plus importante aux CDS (représentation au sein de l'Assemblée générale fédérale)
- en précisant les missions des CSR et CDS
- en créant un réseau d'échanges transversaux entre les fédérés, en lien avec la structure nationale
- en proposant aux CSR, CDS et clubs des visuels de communication personnalisables et clairement identifiables

Aider les régions à coordonner les actions locales

- en favorisant l'application de plans de développement pluriannuel par les régions
- en réorientant les missions des cadres de la Direction technique

Politique extérieure

Communiquer vers le grand public

- en créant une commission Communication qui structurera et développera nos actions (guide presse média, identité graphique, répertoire « personnes ressources », répertoire de journalistes...)
- en pérennisant les Journées nationales de la spéléologie (JNS) et en leur donnant un impact national fort
- en développant des actions envers les visiteurs de cavités aménagées

Affirmer notre place face aux institutions et administrations

- en présentant l'activité des clubs de la fédération (BAAC)
- en réussissant le Recensement des espaces et sites de pratique (RES)
- en favorisant l'investissement des CDS dans les CDESI en concertation avec les autres fédérations de sports de nature
- en développant un partenariat avec les fédérations ayant des préoccupations communes (convention avec la FFME, congrès européen de spéléologie Vercors 2008...)
- en définissant une position fédérale claire vis-à-vis des raids sportifs
- en affirmant la place du SSF au sein de la sécurité civile (conventionnement des commissions secours départementales avec les conseils généraux et les SDIS, secours en plongée souterraine...)
- en développant notre partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication (colloque « *Spéléologie et archéologie* »)
- en engageant des actions avec le Ministère de l'éducation nationale (spéléologie à l'école)

Démontrer notre engagement en faveur du développement durable

- en faisant valoir nos compétences pour la définition des aléas liés à l'existence des cavités
- en aidant la création de sentiers karstiques (guide de réalisation)
- en promouvant la rédaction d'agendas 21 dans nos structures déconcentrées
- en affirmant notre place dans la découverte et la préservation du patrimoine souterrain (classement UNESCO, protection des cavités sensibles, opérations de dépollution...)

Pour garantir la pratique libre et responsable de notre passion, il est indispensable de resserrer les liens qui nous unissent et d'inscrire notre fédération dans le monde qui nous entoure. La mobilisation de toutes nos ressources disponibles est un préalable indispensable à la réussite de ces actions. Mais seule une réelle synergie entre tous acteurs en permettra l'accomplissement.

C'est à travers cette nouvelle approche transversale entre les pratiquants, les structures fédérales et le monde extérieur que nous devons organiser cette cohérence. Dans cette perspective, nous devons mettre en oeuvre de nouveaux outils.

Le projet du SYGIF (Système de gestion de l'information fédérale), en cours d'étude, pourrait en être une illustration. Sa mise oeuvre, si nous réunissons l'énergie et les moyens nécessaires à sa réussite, témoignerait de notre capacité à dépasser les limites que nous nous opposons trop souvent à nous-mêmes.

Delphine Molas invite les Grands électeurs à faire des remarques sur le rapport d'orientation publié dans le Descendeur p. 43. Elle présente le projet de Système de gestion de l'information fédérale (SYGIF) qui tient une place importante dans le rapport d'orientation.

Laurence Tanguille demande ce que signifie « redéfinir la place du canyon ».

Delphine Molas indique qu'il s'agit d'une demande de l'EFC lors du dernier Comité directeur.

Renaud Carassou se pose également la question de la nécessité d'un débat sur le canyon.

Delphine Molas précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'un débat sur la place du canyonisme dans la fédération. Il s'agit d'approfondir les réflexions sur les actions à mener aux différents échelons de la fédération pour aller au-delà d'un simple affichage.

Daniel Prévôt aurait aimé entendre l'EFC qui n'est pas malheureusement pas représentée à cette AG.

Patrick Peloux indique que le travail des canyoneurs de la FFS en Rhône Alpes est remarquable, mais ce travail est parfois freiné par l'absence de délégation.

Raymond Legarçon trouve le rapport d'orientation trop ambitieux.

Bernard Lips indique qu'il faut être ambitieux et réaliste : ambitieux pour définir des objectifs pour plusieurs années et réaliste dans le bilan tiré chaque année.

Michel Bouthors demande des précisions sur les raids et l'agenda 21.

Bernard Lips indique que la FFS n'a jamais pris position sur les raids. Il faut définir ce qui est acceptable ou non. L'agenda 21 est un cadre de programme en faveur du développement durable.

Patrick Peloux indique que CSR Rhône Alpes souhaiterait un plan de développement régional sur deux ans, calé sur leur convention d'objectif avec le conseil régional.

Bernard Lips souligne que les conventions avec les régions sont encore en phase d'expérimentation. Toutes suggestions de la part des CSR sont les bienvenues.

Jean-Pierre Gruat indique qu'un premier bilan sera présenté au prochain Comité directeur.

Philippe Cabrejas demande ce qu'il en est du projet de la maison du secours évoqué en AG du CSR Rhône Alpes ?

Delphine Molas indique que le Comité directeur n'est pas informé d'un tel projet.

Une discussion s'engage sur des sujets spécifiques

Adhésion des clubs dont tous les membres sont déjà fédérés dans d'autres associations

Daniel Prévôt donne l'exemple de l'Association de gestion de la Maison de la spéléologie de l'Isle-en-Rigault. Tout est compliqué du fait de la non adhésion à la Fédération.

Michel Douat retient l'idée de label fédéral et de convention. Il aurait apprécié que cette possibilité existe lors de la création de l'ARSIP il y a 30 ans.

Jean-Pierre Holvoet précise que beaucoup de ces associations ne sont pas des associations sportives et ne pourront pas bénéficier d'agrément Jeunesse et Sport par exemple.

Bernard Lips invite ceux qui sont intéressés à prendre contact avec la FFS pour voir comment avancer dans ce projet.

Bilan annuel d'activité des clubs (BAAC)

Bernard Lips indique que ce projet a été initié en Midi-Pyrénées. Il s'agit non pas de compliquer la gestion des clubs en exigeant un « papier de plus pour rien », mais de proposer un outil utile pour présenter son association et la faire valoir auprès de ses partenaires locaux.

Les BAAC pourraient aussi permettre aux CDS, aux CSR et à la FFS de disposer de synthèses de ce qui se fait dans les départements.

Michel Douat souhaiterait qu'apparaissent mieux les actions non sportives.

Bernard Lips indique qu'il est demandé de joindre sur papier libre les informations complémentaires.

Raymond Legarçon trouve cette initiative très intéressante. Il promet que le formulaire sera diffusé par Internet à tous les clubs de son CDS.

Philippe Cabrejas doute que les clubs de l'Isère remplissent un papier de plus.

Daniel Prévôt approuve également et indique que son club envoie chaque année à la FFS un rapport d'activités d'une centaine de pages.

SYGIF

Le projet est présenté par Eric Madelaine et Eric Alexis (membres du comité de pilotage SYGIF).

Bernard Lips indique qu'il ne sera pas possible de voter le projet en l'état car il reste encore du travail à faire, notamment préciser le montage financier.

Cependant, dans l'éventualité d'un avancement rapide du projet et de la recherche de financements, le développement de l'outil pourrait débuter avant la prochaine AG. C'est pourquoi il est demandé à l'AG de se prononcer sur un possible vote par correspondance.

Philippe Cabréjas pense que le SYGIF n'apporte rien aux spéléos qui font de l'exploration pour un coût très important.

Bernard Lips rassure les Grands électeurs en indiquant que la Fédération ne s'engagera pas au-delà de 20% du montant. Le projet ne pourra être réalisé que si nous trouvons les financements extérieurs. Il faut cependant avoir conscience que si la Fédération ne gère pas les informations liées au domaine souterrain, d'autres structures s'en occuperont et nous risquons de perdre la maîtrise de nos données.

Christophe Tschertter pense qu'il faut plus d'un mi-temps pour tenir à jour un tel outil. Un recrutement pourrait être demandé par les commissions Environnement et Scientifique.

Eric Madelaine précise qu'il s'agit d'un outil web et pas d'un Système d'information géographique (SIG) à maintenir.

Fabrice Rozier trouve précipité de passer par un vote par correspondance.

Bernard Lips souligne que le principe d'un vote par correspondance est proposé pour ne pas retarder le projet. Le vote ne pourra avoir lieu que si la définition du projet est assez avancée. Il permettra éventuellement de profiter d'opportunités de financement dès 2006.

Eric Madelaine remarque qu'il ne sera pas possible de conserver des offres d'entreprise pendant 12 mois, ce qui obligerait à relancer un appel d'offres.

Donald Accorsi est très favorable à un outil de base de données, et suggère qu'il faudrait l'étendre dans l'avenir au BBS, à la bibliothèque et ainsi répondre aux demandes les plus diverses de tous les spéléos.

Bernard Tourte donne son sentiment en indiquant qu'à son avis le SYGIF est un outil certes séduisant mais encore nébuleux qui ne doit pas faire oublier la gestion des bases existantes. Il pense qu'il ne faut pas aller trop vite sur ce projet.

Bernard Lips relativise l'effort financier en indiquant que pour la Fédération, il s'agit de 30 k€ répartis sur deux ans. C'est une somme conséquente mais qui ne modifie pas fondamentalement notre budget habituel.

Jean Bottazi souligne que dans ce type de réalisation, le fait d'avancer trop doucement rend le travail effectué obsolète. Certes, une base de données n'aide pas à faire de la première, mais cela permet de communiquer et reste pertinent pour favoriser l'exploration.

Annick Ménier insiste sur les gains qu'apporterait la réalisation de cet outil.

Eric Lefèbvre pense que le travail est sous-estimé et craint de se trouver au pied du mur pour avancer.

Bernard Lips rappelle le précédent vote par correspondance décidé pour l'achat de locaux : là aussi il s'agissait de se donner la possibilité de réagir au moment opportun. Le vote lui-même avait donné lieu à une information approfondie des Grands électeurs sur un dossier parfaitement bouclé.

Philippe Cabrejas pense que ce serait dépenser trop d'énergie, de temps, alors qu'il en faudrait pour d'autres projets.

Bernard Lips précise que son rôle de président et le rôle du bureau et du Comité directeur est de donner des outils à ceux qui veulent avancer dans une action.

Delphine Fabbri rappelle les enjeux évoqués l'an passé lors du vote du recensement des équipements sportifs : communiquer, compléter la connaissance de notre patrimoine, maîtriser nos données.

VOTE du rapport d'orientation

Pour 70

Contre 0

Abstention 1

VOTE du principe d'un vote par correspondance sur le SYGIF

« L'Assemblée générale autorise le comité directeur à organiser un vote par correspondance concernant la réalisation du SYGIF »

Pour 34

Contre 28

Abstention 11

En cas d'organisation du vote par correspondance, les scrutateurs nommés ce jour pour l'Assemblée générale sont reconduits à l'unanimité.

12. Vote du tarif des licences fédérales 2007 et 2008

Il s'agit de modifier les points suivants :

- ✓ L'âge limite pour bénéficier du tarif jeune est porté de 22 à 26 ans
- ✓ Il est institué un demi-tarif pour une première adhésion après le 1er juin
- ✓ Il est créé une cotisation de base pour les associations de membres déjà fédérés devenant partenaires privilégiés, applicable dans les cas standards

M. Baillet demande que l'on rediscute de l'abonnement à Karstologia.

Bernard Lips indique que ce point, important, n'est pas à l'ordre du jour et ne peut donc être abordé.

VOTE des modifications au tarif des licences fédérales 2007 et 2008

Pour 70

Contre 0

Abstention 3

13. Budget prévisionnel 2006

Laurent Galmiche invite les grands électeurs à faire des remarques sur le budget prévisionnel publié dans le Descendeur et complété par un document remis en séance.

Christian Marget demande la cause de l'augmentation du déficit du budget des commissions.

Laurent Galmiche indique que c'est le résultat des demandes des commissions qui proposent plus d'actions. Il faut également noter que le coût des actions augmente, notamment celui des déplacements.

Avis de la commission financière

Recettes

Rien de particulier à souligner sur le volet recettes, (ce qui explique sûrement le déficit prévisionnel de 25000 euros).

Dépenses

La commission financière relève que la provision mise en place depuis 4 ans pour l'édition des tables de Spelunca (années 2001 à 2010) a été supprimée. La commission financière demande que cette ligne soit réintroduite. Cette suppression a été demandée par le commissaire aux comptes. Il faudra trouver une solution pour pouvoir continuer à « épargner » comptablement.

La commission considère que le budget 2006 est réaliste, aux réserves prêtes indiquées ci-dessus.

VOTE du budget 2006

Pour 73

Contre 0

Abstention 0

14. Élection des vérificateurs aux comptes 2006

Après appel à candidature, Philippe Brunet et Annie Legarçon acceptent de se représenter à ce poste. L'élection a lieu à bulletin secret.

<i>Élection des vérificateurs aux comptes 2006</i>			
Annie Legarçon	Pour 59	Contre 0	Abstention 3
Philippe Brunet	Pour 61	Contre 1	Abstention 0

15. Questions diverses

Motion du CSR Côte d'Azur

« Après discussion en AG de notre région, et suite à de nombreux problèmes concernant un des points du règlement de nos assurances fédérales, et en particulier celui concernant les coupons d'assurance temporaires :

Nous demandons à ce que l'article imposant l'assurance des trois principales personnes du comité directeur d'un club (président, trésorier et secrétaire) à l'assurance fédérale pour pouvoir bénéficier des assurances temporaires (coupons) au niveau club soit supprimé. »

Le Comité directeur a jugé cette motion non recevable dans sa rédaction, car l'assurance initiation existante est un service proposé aux adhérents du contrat de groupe FFS.

Motion du CDS Hérault

« A l'issue de son AG du 11.02.2006, le CDS 34 demande au Comité fédéral de mettre à l'ordre du jour de l'AG fédérale 2006, un débat et un vote, sur la modification de la règle d'assurance régissant les membres du bureau d'un club voulant s'affilier à la FFS.

Il nous semble en effet discriminatoire que pour pouvoir exercer une fonction dans le bureau d'un club (et par contre coup, aux autres niveaux de la vie fédérale), il soit obligatoire de souscrire à l'une des assurances qui couvrent la responsabilité civile mais aussi la pratique de la spéléologie.

En effet, une personne fédérée et passionnée par l'activité de son club mais ne pouvant pratiquer la spéléologie de manière active pour des raisons de handicap, d'âge ou de disponibilité personnelle, ne peut donc s'y investir par le biais de la prise de responsabilités et fonctions administratives.

Sans remettre en cause les autres modalités actuelles, nous demandons pour répondre à cette lacune, que la commission assurance mette en place une assurance spécifique de dirigeant qui porterait uniquement sur la Responsabilité civile, ou une licence dirigeant incluant l'assurance RC.

Cela élargirait ainsi le choix de la forme d'investissement de tout un chacun tant au niveau club qu'aux autres niveaux de la vie fédérale qui se trouvent souvent en déficit de responsables au niveau administratif. »

Le Comité directeur a jugé cette motion recevable.

Philippe Brunet s'étonne que l'assurance du club soit effective à travers celle de trois personnes.

Philippe Kernéis explique que le club, personne morale, est assuré si les président, secrétaire et trésorier sont assurés.

Christian Marget demande quel pourrait être le coût de cette assurance.

Philippe Kernéis considère qu'un demi tarif est envisageable.

Jacques Clauzon souligne qu'il faut que les grands électeurs aient les moyens de faire passer des propositions pour capitaliser les expériences. C'est dans cet esprit que le CDS 34 a rédigé cette motion très en amont de l'Assemblée générale. Il est déçu que les autres régions et départements n'aient pas formulé d'autres propositions que les trois motions étudiées.

Delphine Molas approuve et souligne que la lettre de l'élu est ouverte à tous les élus. Il y a aussi les listes Internet et d'autres moyens à trouver pour mieux communiquer et faire avancer les dossiers.

VOTE

Pour 73

Contre 0

Abstention 0

Jean-Pierre Holvoet remarque qu'il faudra envisager la création d'une licence dirigeant.

Motion du CSR Midi Pyrénées

« Parce que les rassemblements et congrès fédéraux doivent être la réunion annuelle de tous les spéléologues fédérés,
Parce que ces rassemblements appartiennent de fait aux spéléologues fédérés,
Parce qu'il nous semble inconcevable qu'une sélection puisse s'effectuer par un droit d'entrée payant,
L'Assemblée Générale du Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées,
Réunie le 2 avril 2006 à Caussade,
Demande à l'unanimité que l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Spéléologie entérine par ses votes l'accès gratuit aux rassemblements et congrès fédéraux pour tous les spéléologues fédérés. »

Le Comité directeur suggère de mener une étude sur cette question en collaboration avec les organisateurs des congrès récents. Les enjeux sont multiples, et il ne faudrait pas ajouter une obligation supplémentaire aux organisateurs.

Philippe Cabréjas indique que des frais d'inscription à 5 € ce n'est pas grand chose, et le tout gratuit n'est pas forcément une bonne chose.

VOTE pour le droit d'entrée gratuit

Pour 7

Contre 47

Abstention 11

EPI

Eric Sanson s'interroge sur l'avancement de la norme sur les EPI.

Bernard Lips répond que la Fédération sera présente lors de la prochaine réunion du groupe de travail de l'AFNOR sur cette norme le 17 mai. Nous invitons tous les clubs qui ont tenté de mettre en œuvre la norme expérimentale à nous faire connaître les difficultés qu'ils ont rencontrées. Une synthèse en sera faite et présentée au groupe de travail de l'AFNOR. Un appel sera lancé par courrier électronique.

16. Prix fédéraux

Bernard Thomachot, délégué aux prix fédéraux présente les conclusions du jury.

En ce qui concerne le prix Hammel, la seule candidature déposée a été jugée non recevable par le jury.

Le prix Martel de Joly a été décerné à Jean-Pierre Cassou pour son logiciel de topographie. Le prix lui sera officiellement remis ce soir lors du repas de gala. .

17. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

Bernard Lips clôt cette assemblée générale à 19 h en remerciant les Grands électeurs pour la qualité des débats et des interventions. Il les remercie également pour la confiance accordée au bureau qui s'est traduit par des votes quasi à l'unanimité du rapport moral, du rapport financier, du rapport d'orientation et du budget prévisionnel.

Le Descendeur est disponible sur le site de la FFS ffspeleo.fr à la rubrique Textes officiels